

SOMMAIRE

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de préserver les rivières du Québec à leur état naturel, un objectif directement lié à l'élaboration du réseau québécois d'aires protégées. La protection de la rivière Moisie et des lacs environnants l'intéresse particulièrement et elle présente ses recommandations dans l'espoir que les réserves créées seront en mesure d'offrir une protection permanente et efficace aux territoires visés. Le présent mémoire est divisé en cinq sections.

La section I précise les bénéfices des aires projetées; non seulement au niveau écologique, mais aussi économique. Les aires protégées favorise le développement économique régional. Une attention particulière est accordée aux avantages potentiels de la conservation de la rivière Moisie, qui bénéficie d'un énorme potentiel touristique. Il est important que ces bénéfices économiques liés à la protection du territoire soient pris en compte dans l'évaluation des impacts économiques de la création des réserves.

La section II présente les failles qui caractérisent le réseau québécois d'aires protégées. La superficie comme la qualité de la protection des aires protégées sont déficientes. Il faut percevoir les réserves projetées comme des solutions potentielles et partielles à ces lacunes. C'est dans cette perspective qu'il est absolument essentiel qu'un statut permanent de protection leur soit attribué et que des ententes soient conclues avec les différents intervenants, dont les Premières Nations. Il est aussi important que l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie soit protégé.

La section III explique les recommandations prioritaires de la Fondation Rivières en ce qui a trait à la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. D'abord, il faut protéger la rivière en entier, de ses lacs de tête à son embouchure, et considérer que la rivière en elle-même doit être protégée. Également, il s'agit de prioriser la protection des rivières plutôt que le développement hydroélectrique, en incluant la totalité des zones des détournements projetés par Hydro-Québec depuis 1993 et en s'assurant que les lignes de transport électrique ne seront pas dommageables pour la réserve aquatique. En considérant tout particulièrement la situation précaire du saumon et du caribou forestier, il apparaît aussi que les sous-bassins des rivières Ouapetec et Nipissis doivent être inclus dans la réserve aquatique. Puis, il est nécessaire de s'assurer que les nombreux corridors

autorisés ou qui le seront éventuellement ne nuisent pas à la protection de la réserve aquatique.

Dans la section IV, il est question des recommandations spécifiques à la réserve de biodiversité du lac Pasteur. Un projet d'agrandissement de la réserve est déjà proposée par le promoteur et la Fondation Rivières l'accueille favorablement. Toutefois, il semble important d'y ajouter le lac Walker, pour l'instant exclus de l'agrandissement proposé.

La section V porte sur le cadre de protection et de gestion des réserves projetées. Ce cadre se doit de favoriser une protection permanente et effective des territoires visés. Pour y arriver, il faut que des ressources financières suffisantes lui soient attribuées. Il est aussi nécessaire que les balises soient établies avec précision et clarté : les vocations de zonage doivent être décrites de telle sorte qu'aucune ambiguïté subsiste et qu'une protection maximale de l'environnement soit assurée dans chacune des zones. Pour que la gestion soit efficace, il est aussi essentiel que les citoyens soient représentés dans les CCMV et que les communautés autochtones y obtiennent la parité. Une entente avec les communautés autochtones doit être établie; une entente qui respecte leurs droits ancestraux, qui soit conclue d'un commun accord et qui, ainsi, permette aux projets de réserves d'être menés à terme. Dans une perspective plus générale, il faudrait que la structure de gestion des CCMV soit évaluée deux ans après le début de la gestion, pour s'assurer qu'elle permette une protection effective des territoires visés.